

*Questions orales***LA FONCTION PUBLIQUE****LA SURCLASSIFICATION DANS CERTAINS SECTEURS**

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'étude de classification de la Fonction publique déposée hier indique qu'au 1^{er} avril 1976, l'incurie dans la Fonction publique coûtait 43.6 millions de dollars aux contribuables par année. Si l'on tient compte des chiffres plus récents sur le nombre de fonctionnaires et le niveau des salaires, on peut évaluer ce coût à 77 millions de dollars par année.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises et compte-t-il prendre pour garantir que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient, sans pour autant pénaliser indûment les fonctionnaires qui sont victimes de cette incurie?

L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne la première partie de la question, j'aimerais d'abord expliquer ce que nous voulons faire dans le cadre de cette étude. Il y a en gros sept groupes qui posent un problème particulièrement grave et sept ministères qui ont un taux plus élevé que la moyenne. Nous essayons donc de voir ce qu'on peut faire à l'égard de ces groupes et de ces ministères pour resserrer et améliorer les procédés de classification.

Nous examinons aussi de près la méthode de délégation des pouvoirs aux ministères que nous avons adoptée il y a trois ou quatre ans pour déterminer si l'on peut ou si l'on doit la modifier. Je signale en passant que cette vérification a été entreprise par le Conseil du Trésor parce que nous voulions savoir si les pouvoirs délégués aux ministères étaient utilisés de façon efficace et si la procédure de classification était bien appliquée. Nous examinons cet aspect de très près pour déterminer ce qu'on pourrait faire pour resserrer la procédure.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, qui a trait aux employés visés, nous pensons que certains des postes en cause sont maintenant vacants et que nous pourrions dans ce cas les rabaisser à un niveau inférieur. Dans les autres cas, nous songerons à la possibilité de muter les employés à un autre poste de la Fonction publique dont le niveau correspondra à leurs compétences pour pouvoir ensuite rabaisser le niveau de leurs anciens postes. Nous nous assurerons aussi que la classification et la vérification ont été bien faites. Il faudra vérifier les données. Si nous faisons tout cela soigneusement, nous pourrions réduire au minimum le nombre des postes qui devront être encerclé de rouge.

● (1432)

M. Andre: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor et son prédécesseur ont l'étude sur la classification dans la région de la capitale nationale depuis avril 1976. J'en ai une copie ici. Ils ont les études compilées sur la région de la capitale nationale et les régions à l'extérieur de la capitale nationale depuis des semaines ou des mois.

Le 22 novembre, le prédécesseur du ministre avait promis à la Chambre au cours de la période des questions que le

[M. l'Orateur.]

gouvernement exposerait en détail les mesures qu'il a prises. Le ministre fera-t-il une déclaration détaillée à la Chambre sur ce qui a été fait ou déposera-t-il un document à ce sujet? Le gouvernement est au courant du problème depuis trois ans. Il a des renseignements concrets à ce sujet depuis plus de deux ans. Que fait-on à ce sujet?

Le ministre renverra-t-il ce rapport au comité compétent de la Chambre des communes pour que nous puissions étudier la question en détail et nous assurer que l'on ne gaspillera plus 77 millions de dollars par année comme on le fait à l'heure actuelle?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je conteste le chiffre que le député a mentionné. Comme il l'a dit, depuis quelques années, il a augmenté le chiffre de 46.3 millions, ce qui est certes très supérieur à ce que nous considérons comme chiffre acceptable, à 77 millions.

Comme le sait le député—je crois qu'il était un de ceux qui ont posé des questions—la question a été bien débattue, je crois, au comité permanent des prévisions budgétaires en général plus tôt cette année quand le sous-secrétaire chargé de la politique du personnel a comparu. L'examen de la question a été assez poussé et on a assez bien répondu aux inquiétudes qui ont été soulevées. Ce me semble la façon légitime et raisonnable de poursuivre la question.

* * *

LES POSTES**LES TIMBRES À L'EFFIGIE DE SA MAJESTÉ LA REINE**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. J'ai dit un certain nombre de fois que le gouvernement d'en face essaie de rabaisser la monarchie. Je n'ai qu'à rappeler ce qu'a dit le premier ministre. Il a dit qu'il ne tenait pas plus à la reine qu'à la raquette ou au ski.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Privilège, monsieur l'Orateur.

M. Baker (Grenville-Carleton): Trois heures.

M. Trudeau: Je n'ai jamais rien dit de tel, monsieur l'Orateur.

M. Diefenbaker: Les démentis arrivent trop tard parce qu'il l'a déjà dit une couple de fois.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Quand?

M. Dawson: Vous vieillissez.

M. Diefenbaker: La vérité blesse. Je veux demander au ministre pourquoi on ne peut acheter dans un bureau de poste aujourd'hui de timbre, de 12c., de 14c. ou de 16c., à l'effigie de la reine. Pourquoi?